

Extrait de l'ouvrage de la DIREN Limousin  
Les sites protégés du Limousin : la Creuse,  
éd PULIM, 2002, Limoges, 198 pages,  
Presses de l'Université de Limoges,  
39E, rue Comille Guérin  
87036 Limoges Cedex tél 05 55 01 95 35  
Scan 25 © IGN Paris 1999 autorisation n°90-9068

# LES ROCHES DE MAZURAS



## Site classé

Canton :  
**Bourganeuf**  
Commune :  
**Faux-Mazuras**  
Superficie : **2,8 ha**  
Date de protection :  
**27/05/1936**



Les Rochers de Mazuras

## Nature et intérêt du site

A quelques kilomètres au sud de Bourganeuf, la présence des Roches de Mazuras n'est que très peu indiquée. Heureusement, le clocher de la petite chapelle, vouée à Notre-Dame-des-Roches, annonce leur position d'assez loin.

A partir de la chapelle, un double alignement de chênes bordé de pierres blanches et moussues encadrant la route, guide inconsciemment vers un carrefour. Cet endroit constitue une sorte de patte-d'oie évasée, ombragée, signal vertical dans un paysage largement ouvert.

C'est depuis un chemin enherbé entouré de prairies vertes clôturées que l'on découvre les Roches, imposant chaos rocheux constitué par l'émergence d'un filon de quartz blanc érigé sur un sol au relief doux. Le dégagement par érosion différentielle de cette roche siliceuse très dure nous a laissé un entassement de blocs volumineux dont la blancheur éclate au cœur d'un cache de bois sombre.

Les extrémités de la masse rocheuse, orientée nord-ouest, sud-est, de forme oblongue

(150 m X 50 m environ) ont été utilisées dans le passé comme carrière.

Un tapis de fougères gravit le monticule où dans les interstices des rochers poussent des bruyères et des genêts.

Le sommet des roches qui culmine à 626 m offre une vue circulaire sur les bois et les prairies alentour. Cependant des plantations de résineux bloquent peu à peu les perspectives.

## Evolution du site

Les cartes postales anciennes montrent un paysage dénudé, couvert de landes et pâturé par les moutons au milieu duquel les Roches forment un monticule très visible.

En peu de temps, l'espace s'est donc complètement refermé.

Pourtant, en 1935, du haut des Roches on apercevait non seulement la chapelle, mais aussi la route menant à Bourganeuf à l'est, et Morterolles à l'ouest.

Ici, la réflexion sur l'évolution du site ne peut être dissociée du périmètre de protection

en vigueur. Dans le cas présent, le périmètre du site classé, un rectangle de 220 m X 180 m, ne correspond à aucune entité cadastrale ou paysagère. Depuis 1936, date de protection des Roches, la notion de classement d'un site a évolué. Il s'avère donc utile de créer un nouveau périmètre de protection plus étendu correspondant à l'entité paysagère et culturelle du site. A ce titre, devraient être protégés :

- le petit cimetière carré, clos d'un mur de pierres ceinturant la chapelle isolée ;
- le bassin carré et étroit face à la chapelle, dont l'eau était réputée soigner les maladies des yeux ;
- les Roches et les cônes de vue ;
- la chapelle Notre-Dame-des-Roches qui a un lien historique avec le site.

A cause de son nom, elle a eu peut-être pour vocation d'éloigner les Fades (Fées) qui hantaient les Roches.

Quoiqu'il en soit, chaque 8 septembre la messe y était dite, et de là, une procession se rendait aux Roches d'où l'on bénissait la ville de Bourgneuf.

Indépendamment de l'extension de la protection, on remarque que la chapelle et son cimetière, isolés dans un contexte de prairies et de bosquets, présentent en eux-mêmes des caractères intéressants. Un aménagement simple permettrait de mettre en valeur l'ensemble et de relier chapelle, bassin et roches par l'intermédiaire des chênes en alignements formant un agréable carrefour ombragé.

